



## **REGLES DE PREVENTION ET MESURES SANITAIRES CONTRE LA TRANSMISSION DU VIRUS SARS-CoV-2 SUR NOS EVENEMENTS**

Corp Agency a élaboré un référentiel en matière de sécurité sanitaire. Ce guide vous permettra de prendre connaissance des mesures prises par Corp Agency. Celles-ci consistent, d'une part en un certain nombre de règles, rassemblée dans un principe de « Charte », qui devront être respectées par l'ensemble des participants à ses événements, et d'autre part dans le déploiement d'un certain nombre de mesures organisationnelles complémentaires aux règles. Les mesures de protection collective comprennent en particulier les actions permettant de respecter les règles de distanciation physique. Ces dernières incluent toutes les dispositions relatives au nombre maximal de personnes simultanément admises dans un espace ouvert (jauge) ainsi que la gestion des flux de circulation dans l'entreprise. Nos équipes restent bien entendu à disposition pour échanger sur le sujet et vous accompagner au mieux.

Ce guide sera amené à évoluer en fonction des mesures transmises par les autorités sanitaires. Il reprend l'approche méthodologique de la réglementation des Etablissements Recevant du Public ( ERP). Il n'est pas figé et aura vocation à évoluer en fonction à la fois des préconisations sanitaires nationales et des remontées de terrain des entreprises utilisatrices.

### **Conformément au Protocole National de Déconfinement**

La démarche de déconfinement mise en place doit conduire, par ordre de priorité :

- à éviter les risques d'exposition au virus ;
- à évaluer les risques qui ne peuvent être évités ;
- à privilégier les mesures de protection collective en donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle.

Les mesures de protection collective comprennent en particulier les actions permettant de respecter les règles de distanciation physique. Ces dernières incluent toutes les dispositions relatives au nombre maximal de personnes simultanément admises dans un espace ouvert (jauge) ainsi que la gestion des flux de circulation dans l'entreprise.

L'ensemble des dispositifs relatifs aux mesures sanitaires de l'événement doivent être précisées et connues de tous les acteurs, comme les conditions de port de masque, les moyens d'affichage des gestes barrières, les capacités d'accueil des locaux, les modalités d'entrée et d'accueil, la gestion des flux de circulation, les moyens sanitaires, les consignes de livraison, de restauration, de collecte des équipements souillés etc.



## 1/ PILOTAGE

1. Les capacités d'accueil tiennent compte de la situation de déconfinement sur la base du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP).
2. Des mesures pour les flux d'entrées et de sorties des bâtiments et des salles dédiées dans le respect du règlement de sécurité sont adoptées.
3. Les moyens sanitaires en fonction de la capacité d'accueil sont dimensionnés. Ils sont mis à disposition en quantité suffisante pour se laver les mains, selon les fréquentations.
4. La fréquence de nettoyage des locaux et sanitaires avec traçabilité est adaptée.
5. Un approvisionnement en savons, gels ou solutions hydroalcooliques en quantité suffisante pour les personnels, organisateurs et les publics est assuré.
6. Un dispositif de prise en charge des publics symptomatiques est mis en place et actualisé si besoin.
7. Un référent risques sanitaires pour l'événement propre au site et propre à l'organisateur est nommé.
8. Une veille légale de la réglementation et des mesures gouvernementales est réalisée. Une diffusion d'affichages, informations aux personnels permanents et vacataires en relation avec les publics et des mesures est appliquée.
9. Le dispositif sur les mesures d'hygiène et moyens sanitaires est coordonné avec l'ensemble des entreprises, lieux et prestataires de l'événement.
10. Révision des capacités d'accueil en fonction des règles officielles de distanciation physique et de jauge des personnes en m<sup>2</sup>.

### **Deux « Référents Sanitaires » ont été nommés et sont en charge du déploiement du Référentiel Sanitaire sur nos événements :**

Mr Olivier CADI : [ocadi@corp-agency.com](mailto:ocadi@corp-agency.com)

Tél. : 06 60 58 30 44.

Mr Marc BEGUIN : [mbegu@corp-agency.com](mailto:mbegu@corp-agency.com)

Tél : 06 61 92 49 82

### **Un référent sanitaire a été nommé par VIPARIS pour le site de l'événement :**

Mr Cyrille RITTER : [cyrille.ritter@viparis.com](mailto:cyrille.ritter@viparis.com)

Tél : 07 62 01 16 84



## **2/ INFORMATION**

1. Le Référentiel Sanitaire est communiqué à l'ensemble des prestataires et des réunions personnalisées sont tenus avec chacun d'entre eux.
2. Les règles de prévention et mesures sanitaires sont déclinées sous plusieurs supports selon la typologie des participants à nos événements :
  - Charte Sanitaire des « Règles de Prévention », pour nos visiteurs, exposants, collaborateurs et prestataires
  - Infographies des règles de prévention sur nos sites internet
  - Diffusion de messages sonores lors de la tenue de nos événements
  - Diffusion des supports de communication institutionnels de Santé Publique France
  - Signalisation des sanitaires, des sens de circulations, des zones d'attentes, des distributeurs de gel ou solution hydroalcoolique sur les plans du site, par des fléchages
  - Affichage des consignes de distanciation physique à l'entrée, à l'accueil, lors de l'inscription, aux toilettes, dans les salles et halls
3. Une réunion préparatoire sur les Mesures Barrières destinée à l'ensemble des intervenants est organisée avant chaque Evènement, piloté par le référent sanitaire.
4. L'information est organisée pour rappeler les gestes barrières, mesures sanitaires, principes de la prévention des risques, consignes.
5. Les informations relatives aux aménagements et capacités des lieux auprès en fonction des règles officielles de distanciation physique et de jauge des personnes en m<sup>2</sup> sont communiqués à l'ensemble des participants.

## **3/ REGLES DE PREVENTION**

1. Ne pas se présenter sur l'événement si vous avez été en contact avec personne porteuse du SARS-Cov-2 ou suspectée d'avoir été infectée, ou en cas des symptômes suivants :
  - Fièvre ou sensation de fièvre (frissons, chaud-froid)
  - Maux de tête
  - Fatigue inhabituelle
  - Toux et maux de gorge
  - Courbatures
  - Gêne respiratoire
  - Perte brutale de l'odorat (sans obstruction nasale)
  - Disparition totale du goût

2. Porter obligatoirement un masque, a minima « grand public » répondant aux spécifications de l'Afnor « *Spec S76-001* », et entretenu selon les indications données par le fabricant, lors de l'accès à l'événement.
3. Se passer obligatoirement les mains à la Friction Hydro-alcoolique (FHA) lors de l'accès à l'événement et aux différentes zones à l'intérieur de celui-ci.
4. Appliquer les mesures barrières éditées par *Santé Publique France* :
  - Se laver les mains ou faire une friction hydroalcoolique très régulièrement
  - Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
  - Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter immédiatement après utilisation
  - Saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades
5. Respecter la distance de 1 mètre entre les personnes ainsi que les sens de circulation sur les accès à l'événement et les différentes zones à l'intérieur de celui-ci.
6. Respecter un espace de 1 siège vide entre personnes ou groupes de personnes venues ensemble dans les animations et salles de conférences.
7. Jeter ses déchets dans les poubelles, prévues à cet effet, et réparties sur l'ensemble de l'événement.

#### **4/ DEPLACEMENT ET ACCUEIL**

1. Equipement en masque des personnels et distribution de masques à l'entrée. Contrôle sur site par des agents du port du masque dans l'enceinte de l'événement.
2. Mise en place d'un plan de circulation avec dispositif de régulation des flux pour fluidifier plutôt que ralentir.
3. Mise en place des barrières physiques dans les files d'attentes, placement de marquage des sols.
4. Lorsque que c'est possible utilisation d'escaliers à la montée ou la descente, sinon matérialisation des séparations au sol, un fléchage de sens. Utilisation portes en entrée / sortie.
5. Marquage au sol des repères de distance dans les zones de forte affluence (accueil, restauration, etc.).
6. Organisation et dimensionnement du contrôle d'accès pour limiter les contacts, favoriser la dématérialisation, la billetterie en ligne.
7. Mise en place d'un système de comptage pour ne pas dépasser les jauges fixées.

## **5/ MESURES SANITAIRES**

### **A/ HYGIENE DES MAINS**

1. Mise en place de distributeurs de Solution Hydroalcoolique sur les points d'accès de l'événement et les points d'accès aux différentes zones à l'intérieur des événements.
2. Ouverture de la totalité des sanitaires de nos zones d'exploitation afin de donner le maximum de possibilités aux participants de se laver les mains. Les sanitaires sont équipés d'essuie-mains à usage unique, de gel hydroalcoolique et d'un tableau de suivi des opérations de nettoyage.

### **B/ DISTANCIATION PHYSIQUE**

1. Application des règles de distanciation physique lors de la conception des bureaux, locaux et zones de l'organisateur.
2. Adaptation du mobilier en quantité et en type de mobilier :
  - Suppression des assises collectives (canapés, banquettes,...) au profit d'assises individuelles.
  - Information à l'entrée des zones sur la règle d'un siège libre entre personnes ou groupes de personnes venues ensemble.
  - Choix de mobiliers adaptés à un nettoyage efficace.

### **C/ RESTAURATION**

1. Mise à disposition de lunch bag individuel pour les participants aux conférences.
2. Marquages au sol des distances pour les zones d'attente.
3. Affichage des consignes de distanciation et de gestes barrières.
4. Mise à disposition de gels ou solutions hydroalcooliques.
5. Lorsque c'est possible allongement des plages horaires d'arrivée.
6. Installation des mobiliers et service afin de respecter les mesures de distanciations.
7. Mise en place d'une circulation dynamique limitant autant que possible les croisements entre personnels et invités.

## **D/ GESTION DES CAS SUSPECTS**

1. Aménagement d'une zone d'isolement distincte des locaux du dispositif.
2. Création d'une procédure de prise en charge des cas suspects sur l'ensemble de la période d'exploitation :
  - Isolement de la personne symptomatique en appliquant immédiatement les gestes barrière, distance de sécurité avec elle (1m). Mise à disposition d'un masque FFP2 à la personne. Port du masque pour les intervenants. Accès aux moyens de premiers secours
  - Mobilisation du professionnel de santé dédié de l'établissement ou de l'antenne médical, sauveteur/secouriste du travail formé au risque COVID ou le référent COVID. Fourniture d'un masque avant son intervention
  - Si absence de signe de gravité demander à la personne de contacter son médecin traitant pour avis médical. Si confirmation d'absence de signes de gravité, organiser son retour à domicile en évitant les transports en commun
  - En cas de signe de gravité (ex : détresse respiratoire) appel du SAMU en composant le 15. Aération de la zone pour protéger les personnes éventuellement en contact avec la personne suspectée d'infection
  - Identification et prise en charge des personnes ayant été en contact avec elle pour information
  - Déclenchement d'une procédure de désinfections des locaux / espaces / équipements identifiés. Ouvrir une autre salle de pour isolement éventuel d'une autre personne

## **E/ EQUIPEMENTS PARTAGES**

1. Affectation des équipements à une personne quand c'est possible.
2. Multiplication des moyens : microphones, casques, télécommandes, talkies-walkies, etc.
3. Dans les bureaux, régies, mise à disposition des moyens de désinfection et de nettoyage pour sensibiliser chacun au nettoyage après son passage. Affichage des consignes de distanciation et de gestes barrières.
4. Pour ensemble des matériels mis en commun : désinfection après chaque utilisation.



## **G/ NETTOYAGE / DECHETS**

1. Nettoyage des surfaces de circulation et désinfection des surfaces en contact avec les mains (poignées de portes, claviers d'ordinateur, plateaux de tables, assises, petit matériel collectif non-individualisable...).
2. Augmentation des fréquences de nettoyage des zones « Organisateur » et des zones communes des sites (ces dernières relevant des services du site).
3. Spécifiquement sur les sanitaires : mise en place d'essuie-mains à usage unique, de distributeurs de solution hydroalcoolique et d'un document de suivi de la fréquence de nettoyage.
4. Suppression des moquettes d'allées.
5. Déploiement de poubelles à couvercle pour la réception des déchets.

## **F/ LOGISTIQUE / LIVRAISON**

1. Groupement et planification des livraisons pour réduire les trajets et interactions entre les personnes.
2. Respect par les livreurs des consignes sanitaires : attente dans la cabine, arrimage seul dans le respect des mesures de sécurité.
3. Etablissement d'un protocole de sécurité avec le gestionnaire de site de l'événement pour les livraisons, remise du protocole aux sociétés concernées, affichage pour les livreurs.